



Contrat

La CarteCulture de Caritas est un document personnel non transmissible avec photo pour adultes et enfants. Y ont droit les personnes qui vivent de manière vérifiable au niveau du minimum vital ou en dessous, selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En font partie les ménages qui bénéficient d'un soutien économique (aide sociale, prestations complémentaires à l'AVS / AI, bourse d'études) et ceux qui renoncent à des aides financières alors qu'ils y auraient droit.

Caritas Berne comme porteuse de la CarteCulture et

Institution :

s'accordent sur les prestations suivantes :

1. La CarteCulture est acceptée et autorise à des réductions.

2. En général il y a une réduction de 70 % 60 % 50 % 40 % 30 %
pour les prestations suivantes :

Autres réductions :

3. Les prestations suivantes sont exemptées du règlement général avec la CarteCulture :

4. Le/la partenaire d'offre apparait avec son offre sur le site Internet de la CarteCulture et dans les publications qui sont régulièrement actualisées.

5. Le/la partenaire d'offre informe ses collaborateurs sur la validité de la CarteCulture et sur les réductions accordées. Sur le site Internet, le partenariat / les réductions sont rendues visibles avec le logo CarteCulture. L'autocollant CarteCulture est apposé à un endroit bien visible de la billetterie ou de l'entrée.

6. Le présent contrat entre en vigueur dès la signature des deux parties et remplace tous les contrats précédents. Ce contrat peut être adapté à tout moment ou il peut être résilié au 1^{er} mars ou au 1^{er} septembre. Le préavis est de trois mois.

Date

Partenaire d'offre

CarteCulture du canton de Berne



KulturLegi
CarteCulture
Kanton Bern | Canton de Berne

Indications de l'offre sur le site Internet de la CarteCulture

(Ces indications sont rendues publiques)

Votre offre

Titre de l'offre

Réduction

Nom de l'institution et adresse

Photo d'ambiance (pas de logo) 560 x 350 px. A envoyer avec le contrat.

Contact

Prénom/Nom

Téléphone

Courriel

Site Internet

Personne de contact pour le team de la CarteCulture

(non public)

Prénom/Nom

Fonction

Adresse

Téléphone

Courriel

Newsletter souhaitée env 10x par ans)

Oui

Non



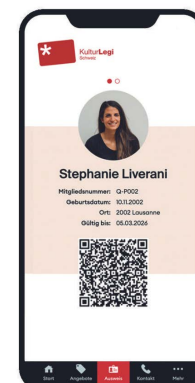
Fiche d'information pour les partenaires de l'offre

- 1. Utilisation :** la CarteCulture de Caritas est disponible dans la plupart des régions de Suisse. Les offres à prix réduit peuvent en principe être utilisées par tous les détenteurs d'une CarteCulture valable, parfois de manière limitée à certaines régions.
- 2. Mention CarteCulture :** dans la mesure du possible, veuillez mentionner la CarteCulture sur votre site Internet, dans votre Newsletter, sur les médias sociaux ou sur du matériel imprimé.
- 3. Communication Internet :** informez vos collaboratrices et collaborateurs à temps sur l'utilisation de la CarteCulture et sur le rabais accordé.
- 4. Critères d'exclusion des offres :** la CarteCulture Suisse se réserve le droit de refuser des offres ou de résilier des contrats existants, si ceux-ci :
 - sont considérés comme obscènes, offensants, diffamatoires, menaçants, choquants, pornographiques, faisant l'apologie de la violence, harcelants, inadaptés aux mineurs, racistes, incitant à la haine, xénophobes, d'extrême droite, faisant du prosélytisme religieux, sectaires, portant atteinte à la concurrence ou répréhensibles de toute autre manière
 - contiennent des incitations à la violence ou à d'autres délits
 - portent atteinte aux droits de la personnalité et/ou aux droits de tiers (par ex. droits de brevet, droits d'auteur, droits des marques, secrets commerce)

5. Modèle de la CarteCulture :



6. CarteCulture version numérique : La CarteCulture sera disponible sous forme numérique - en complément à la carte imprimée. En tant que partenaire de l'offre, la CarteCulture numérique vous sera présentée sur un smartphone. Scannez le code QR pour un contrôle supplémentaire avec un smartphone de votre choix.



7. Protection des données

Le traitement des données personnelles s'effectue exclusivement dans le cadre de la loi suisse sur la protection des données et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Les partenaires de l'offre doivent notamment veiller à respecter leurs obligations d'information envers les bénéficiaires de la CarteCulture concernés.